

GRENOBLE ET SA RÉGION

GRENOBLE | Le challenge est lancé Aujourd'hui, interdit d'aller sur Facebook !

Vingt-quatre heures sans Facebook, vous pourriez ? Proposée par la plateforme elle-même, nous célébrons aujourd'hui la 6^e journée mondiale sans Facebook. L'objectif est de lutter contre la "cyberdépendance" et prendre du recul sur notre utilisation des réseaux sociaux. C'est également l'occasion de protester contre les publicités intrusives et rappeler à Facebook que ce dernier n'est rien sans ses utilisateurs. Alors simple challenge pour certains ou véritable supplice pour d'autres ? Pour Yannick Chatelain, enseignant-chercheur à l'école de management de Grenoble (GEM), « le plus important ce n'est pas de participer mais d'avoir une réelle prise de conscience sur les conséquences d'une surutilisation des réseaux sociaux. »



Yannick Chatelain, enseignant-chercheur au GEM. Photo JAVET Pierre

kerberg demeure encore aujourd'hui le réseau social le plus fréquenté au monde. Il reste aussi le plus nocif pour les jeunes. Selon une étude anglaise de la Royal Society for Public Health (RSPH), la part des jeunes de 15 à 24 ans continue à être la plus sujette aux problèmes de cyberharcèlements et d'intimidations sur Facebook.

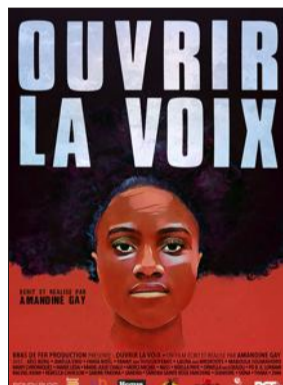
Facebook peut être nocif pour les jeunes

La "cyberdépendance" est aujourd'hui un véritable problème de société. Il touche majoritairement les jeunes, mais aussi les adultes. Certains secteurs d'activités professionnelles sont de plus en plus dépendants des nouvelles technologies. Les smartphones et les réseaux sociaux sont devenus des outils de travail, ce qui peut conduire à une forme d'addiction appelée "infobésité". « Nous sommes tous coresponsables de cette dépendance. Mais c'est notre époque qui veut cela. Nous refusons de nous ennuyer », affirme M. Chatelain.

Concernant Facebook, la plateforme de Mark Zuc-

Nicolas QUENARD

GRENOBLE | À l'occasion du 8 Mars Les Dérangeantes ou la condition des femmes



Pour cette quatrième édition, le festival Les Dérangeantes qui aura lieu du 1^{er} au 30 mars, présentera 7 films projetés dans tous les quartiers de Grenoble, dont "Les figures de l'Ombre" de Théodore Melfi et "Ouvrir la voix" d'Amandine Gay. DR

Le Planning Familial de l'Isère organise tout le mois de mars la quatrième édition des Dérangeantes, un festival de projection de films traitant des questions de la place des femmes dans la société.

En 2015, lorsque lui est venue l'idée de créer ce festival, Pascale Perrin, conseillère au centre de santé du quartier Mistral à Grenoble, voulait aller plus loin que l'organisation d'une simple journée à l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme du 8 mars. Avec cette intuition qu'il fallait aller là où vivent les femmes, dans les différents quartiers de la ville.

Quatre ans après la première édition, il reste encore beaucoup à conquérir pour les femmes, même si la parole s'est beaucoup libérée ces derniers temps sur les réseaux sociaux. Les inégalités sont encore là, le sexisme avec. Une femme meurt tous les deux jours sous les coups de son conjoint, ce n'est ni un scoop, ni un vieux souvenir. « On se rend compte que les

filles et les garçons ne sont pas éduqués de la même façon » déplore Pascale Perrin qui a choisi cette année la thématique du racisme et des luttes des femmes pour leur émancipation. « On veut mettre l'accent sur les mécanismes intégrés. On peut être raciste sans s'en rendre compte » poursuit-il.

Et ce sont des films de fiction ou des documentaires qui viendront ouvrir les discussions entre femmes parce que la parole se libère plus aisément avec une affiche ou un film. Deux films mettent l'accent sur le racisme subi par les femmes noires "Les figures de l'Ombre" retrace le destin des trois scientifiques afro-américaines, et "Ouvrir la voix" raconte à travers de nombreux témoignages, la condition féminine noire.

Gratuit et ouvert à tous, les hommes sont évidemment cordialement invités.

Saléra BENARBIA

Du 1^{er} au 30 mars à Grenoble. Programme sur le site isere.planning-familial.org

RÉAUMONT | La municipalité a refusé de retirer sa délibération contre l'installation des compteurs

Linky : la mairie convoquée devant le tribunal administratif

Ils ne veulent pas de Linky et ils iront « jusqu'au bout ». Les membres du conseil municipal de Réaumont, commune de 1000 habitants, proche de Voiron, ont décidé de ne pas répondre aux multiples injonctions de la préfecture de l'Isère de retirer leur délibération refusant l'installation des compteurs "communicants". Ce qui les amènera directement devant le tribunal administratif de Grenoble le 9 mars. C'est la première commune iséroise qui va aussi loin dans la mobilisation contre ces nouveaux compteurs déployés jusqu'en 2021 par la société Enedis, gestionnaire du réseau électrique de distribution d'électricité en France. Il y a deux mois, la commune de Saint-Nizier-du-Moucherotte, dans la même situation, a elle fait le choix de supprimer sa délibération.

Une réaction rapide de la préfecture

Fin septembre, le conseil municipal prenait sa délibération contre la pose des compteurs Linky dans la commune et attendait une réaction de la préfecture (*). Celle-ci n'avait pas tardé à arriver, puisque le 20 octobre, l'institution demandait le retrait de la délibération, "entachée d'illégalité", dans les deux mois. Le conseil municipal, persuadé des dangers sanitaires et de la faute économique des compteurs, n'a pas cédé depuis. Le maire, Brigit-



Le maire de Réaumont, Brigitte Laurent, a fait des compteurs Linky son cheval de bataille. Photos Archives Le DL

te Laurent, s'appuie sur le code des collectivités territoriales pour étayer son propos : « Nous sommes propriétaires des compteurs, donc responsables des questions de sécurité en cas d'incendie et autres. La préfecture dit que du moment où les communes délèguent leurs compétences à un syndicat départemental d'énergie, les compteurs ne sont plus leur propriété, mais c'est faux. Le statut juridique des compteurs est la mise à disposition, or la mise à disposition n'est pas un transfert de propriété. »

Quand la mairie a reçu, la semaine dernière, sa convo-

cation devant le tribunal administratif de Grenoble pour le 9 mars, elle avait trois choix : retirer sa délibération, trouver un avocat et se rendre à l'audience ou engager une médiation avec la préfecture.

« Poursuivre le combat »

Lundi soir, le bureau municipal, réuni exceptionnellement, a décidé de « poursuivre le combat » et de prendre un avocat pour plaider sa cause lors de l'audience. « Il y a un risque de faire perdre de l'argent à la collectivité, expose Brigitte Laurent. Mais on s'est battus jusqu'à maintenant, on ne veut pas arrêter

là. Les habitants que l'on a interrogés sont tous derrière nous. On n'a reçu aucun opposant à nos décisions. »

En France, deux communes sont déjà passées devant un tribunal administratif l'été dernier pour les mêmes raisons : Chauconin-Neufmontiers (77) a gagné, tandis que Tarnos (40) a perdu. Le cas de Réaumont complètera la jurisprudence qui se constitue actuellement sur le dossier des compteurs Linky.

Maëlle LEDRU

(*) La préfecture de l'Isère n'a pas souhaité s'exprimer à ce sujet car la « procédure est en cours ».

L'INFO EN +

LA MOBILISATION DE RÉAUMONT EN DATES

- 27 septembre 2017 : une délibération est adoptée en conseil municipal pour refuser la pose des compteurs Linky dans la commune ;
- 20 octobre : la préfecture demande à la mairie de retirer sa délibération dans les deux mois ;
- 1^{er} février 2018 : le maire Brigitte Laurent prend un arrêté pour confirmer la délibération du 27 septembre 2017 ;
- 20 février 2018 : la mairie reçoit un nouveau courrier signé par le préfet qui décide de déférer cette délibération au tribunal administratif, précisant qu'il se désisterait du recours en annulation, dès réception par ses services, d'une délibération procédant au retrait de la délibération du 27 septembre 2017 ;
- 21 février 2018 : la mairie reçoit sa convocation au tribunal administratif de Grenoble pour une audience en référé le 9 mars ;
- 26 février : le conseil municipal prend la décision de ne pas retirer sa délibération et de se déplacer à plusieurs de ses membres au tribunal le 9 mars, à 10 h 30, aux côtés d'un avocat.

GRENOBLE | Les dons récoltés grâce au périple des deux frères ont déjà permis de sauver deux enfants

Traverser le continent américain à vélo pour sauver des vies

On pourrait se demander ce qui pousse ces deux frères à pédaler à n'en plus pouvoir sur leur vélo avoisinant les 55 kg. Mais quand Jérémy, 26 ans, et Vincent, 25 ans, retracent ce qui les a menés à se retrouver aujourd'hui au milieu de la Colombie, ce projet fou prend alors tout son sens. « Certains jours c'est difficile, on a envie de rentrer en France. Mais le fait de faire ça pour ces gamins nous pousse à ne rien lâcher », confie Vincent.

Déjà 28 000 euros de dons récoltés

Début avril 2017, tout juste diplômé de Grenoble école de management (GEM), Vincent s'envole pour le Québec avec son frère, alors ingénieur dans une start-up. Leur intention ? Traverser le continent américain du nord au sud à vélo pour lever des fonds pour Mécénat chirurgie cardiaque (MCC). « L'association permet à des enfants de pays défavorisés souffrant de malformations cardiaques d'être opérés en France », explique Jérémy.

Alors que les deux Nantais d'origine s'étaient fixé l'objectif de 24 000 euros de dons, soit le coût de deux opérations, la cagnotte

dépasse aujourd'hui 28 000 euros. Deux enfants ont donc pu être sauvés : Rhian, du Rwanda, et Maïté, du Burkina Faso. « On avait atteint les 24 000 euros avant même de partir. Le jour du départ, Rhian était là pour nous donner toute sa motivation. C'était vraiment un moment fort », se rappelle Jérémy.

Pour réussir à convaincre autant de donateurs, les "Biking Bro's Heart" ont tout misé sur la communication. Un site internet, une page Facebook, plusieurs articles dans la presse... Le bouche-à-oreille a fait le reste. « On a commencé par la famille et les amis, raconte Vincent. Et puis une vingtaine d'entreprises ont donné entre 100 et 4 000 euros. »

À leur retour, prévu début 2019, un nouveau voyage attendra Jérémy et Vincent en France pour raconter leur aventure. De quoi espérer récolter ainsi les dons manquant pour sauver une troisième vie.

Alexandre BERTEAU

Pour participer financièrement au projet, il suffit de se rendre sur le site web www.thebikingbrosheart.com



Après onze mois de vélo, Jérémy, à gauche, et Vincent, viennent d'atteindre la moitié de leur périple.

« Plus on voyage et plus on réalise que l'on n'a pas besoin de tout ce confort »

« On a dû doubler nos rations alimentaires. » Un tel régime a de quoi impressionner. Mais onze mois et 17 000 km après leur départ, c'est surtout dans la tête que des choses ont changé pour Jérémy et Vincent.

Quelques mois avant le début de leur périple, les deux frères confiaient au *Dauphiné Libéré* être exaltés par un tel défi sportif. Aujourd'hui, c'est plutôt une aventure humaine qu'ils en retiennent. « On est frappés par la générosité des gens. Même quand ils n'ont rien, ils font tout pour nous aider », ra-

conte Vincent.

Un retour compliqué à la vie active

Plongés dans le quotidien souvent précaire des Sud-Américains, tous deux avouent avoir pris conscience de l'opulence de nos sociétés occidentales. « Plus on voyage et plus on réalise que l'on n'a pas besoin de tout ce confort », assure Jérémy. Et son frère de poursuivre : « Quand on tire la chasse d'eau en France, c'est de l'eau potable qui sort. Au Mexique, il n'y en a parfois même pas au robi-

net », souffle Vincent.

Pour les deux baroudeurs, le retour en France s'annonce donc délicat. « On a du mal à se projeter, confie Vincent. Beaucoup de voyageurs nous ont déjà prévenus que ça serait difficile de se réinsérer dans la société. » Et pour cause : « Le matin quand on se réveille, on ne sait pas où on dormira le soir », glisse Jérémy. Les deux frères peuvent toutefois se rassurer : ils doivent encore traverser l'Amérique du Sud à vélo avant de retourner à une vie "normale".

A.B.